



Le Verdin



La gazette info de l'AMCBDC

Edito

Cette année cynégétique fût l'une des plus intenses qu'il m'ait été donné de vivre, même si sur le plan migratoire elle ne restera pas dans les mémoires.

En effet malgré un début de saison prometteur, avec une belle présence de sarcelles et autres anatidés, la suite de la saison ne nous a réservé que bien peu de belles surprises.

Tout au contraire sur le plan de la défense de notre passion, les dossiers n'ont pas manqué :
- Renouvellement du bail de chasse maritime avec l'État, déplacement des deux huttes de la parcelle AL13, COPIL et DOCOB des zones Natura 2000, grippe aviaire, chasse en février, etc ... !

Le bail est renouvelé pour une période de 9 ans. Reste les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) concernant l'occupation du domaine public maritime par nos installations qui devraient être signées sous peu. Un accord a été trouvé pour les DOCOB et COPIL zones Natura 2000. Après une grosse frayeur sur la nouvelle crise de la grippe aviaire qui a touché plusieurs pays d'Europe, nous pouvons remercier Monsieur Willy SHRAEN pour le travail fourni lors de cette crise et pour avoir défendu nos appelants devant les ministères de l'écologie, santé et agriculture. Sans son implication, à n'en pas douter, nous aurions dû laisser nos oiseaux au parc pour le reste de la saison. Chasse en février, dossier plus que brûlant et soumis à une grande passion. Votre association fût il y a deux ans à l'origine de la première réunion sur le sujet à Calais en présence des fédérations du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et les Présidents de nombreuses associations de chasse du gibier d'eau de ces trois départements.

Il y a un an nous gagnions 4 jours de chasse supplémentaires, cette année 8 jours. Bien entendu nous sommes encore loin du compte et le rapport commandité à l'ONCFS par la FNC lors des tables rondes sur demande de notre ministère de tutelle parut courant décembre 2014 a bien failli nous donner une crise cardiaque.

Ce combat continu et nous mettrons à profit cette intersaison pour continuer à travailler avec notre fédération et ISNEA sur la prochaine fermeture.

Amitiés en Saint Hubert

Thierry FORESTIER

Président de L'AMCBDC

Président de la commission gibier d'eau du Pas-de-Calais auprès de la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Informations nationales et régionales

Le jeudi 19 février 2015, Jean-Noël CARDOUX, Sénateur du Loiret, a été élu Président du groupe Chasse et Pêche du Sénat. Ce groupe d'étude en liaison avec les pouvoirs publics et les grandes associations propose des avis et des recommandations sur ces deux activités pratiquées par près de 7 millions de Français. La chasse et la pêche sont des composantes essentielles de la ruralité. Les mesures réglementaires relatives à la mise en œuvre de la loi Agriculture-Forêt et le prochain texte sur la biodiversité seront abordés dans les prochains jours.

La FNC a publié un dossier intitulé « Chasse et Sécurité : Cultivons ensemble la sécurité ». Ce dossier de 11 pages reprend différentes rubriques liées à la sécurité à la chasse, dont celle du gibier d'eau. Disponible en téléchargement libre à cette adresse (http://www.chasseurdefrance.com/wp-content/uploads/2014/12/FNC_chasse_scurit1.pdf), ce recueil est facile de lecture et permet de se remémorer quelques essentiels de ce sujet extrêmement important !

Les infos de la fédé du Pas-de-Calais

L'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais se déroulera le samedi 11 avril 2015, à partir de 9h00, à la salle du Manège à Hesdin. La mise en place d'un co-voiturage au départ de notre siège associatif, Cité Bel'Air est possible. Les personnes intéressées pourront se faire connaître lors des permanences précédant cet évènement.



CONVOCAISON ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

SAINT LAURENT BLANGY, le 17 février 2015

Samedi 11 avril 2015 à 9 heures 00 précises
Salle du Manège – Boulevard Militaire à Hesdin

A partir de 8 H 00 :

OUVERTURE DES BUREAUX DE CONTROLE

INSTRUCTIONS POUR ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (Article 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés (chasseur et/ou adhérents territoriaux).

- Chaque titulaire du permis de chasser dispose d'une voix sur présentation du permis de chasser, de la validation « 62 » et remise du timbre vote « 62 » de la campagne en cours.

- Chaque titulaire d'un droit de chasse dans le département dispose d'une voix pour 50 ha ou tranche de 50 ha pour l'ensemble de ses territoires sur présentation de la carte fédérale jusqu'à un maximum de 2.500 ha.

- Les adhérents de la fédération qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent vingt jours avant la date de celle-ci (avant le 22 mars 2015 à 9 H 00) adresser au siège social, la liste nominative des droits de vote dont ils disposent (document envoyé aux adhérents multiservices, disponible au Siège Social et sur le site internet).

9 H 00 très précises :

ORDRE DU JOUR (Article 11 des statuts)

- Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil des personnalités
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 mars 2014
- Rapport moral
- Interventions
- Rétrospective
- Rapports financiers du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (économies, subventions)
- Budgets prévisionnels du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (cotisations statutaires)
- Rapport du commissaire aux comptes
- Politique Cynégétique / Propositions Campagne 2015/2016
- Questions diverses*

***Rappel :** Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le conseil d'administration, soit par au moins cinquante adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit et reçue au secrétariat de la fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance.

L'Assemblée Générale propose et ne dispose pas.

Elle constitue cependant le temps fort de la vie cynégétique départementale.

Nous vous remercions à l'avance de votre présence et surtout n'hésitez pas à venir accompagné de votre garde particulier ou de votre piégameur.

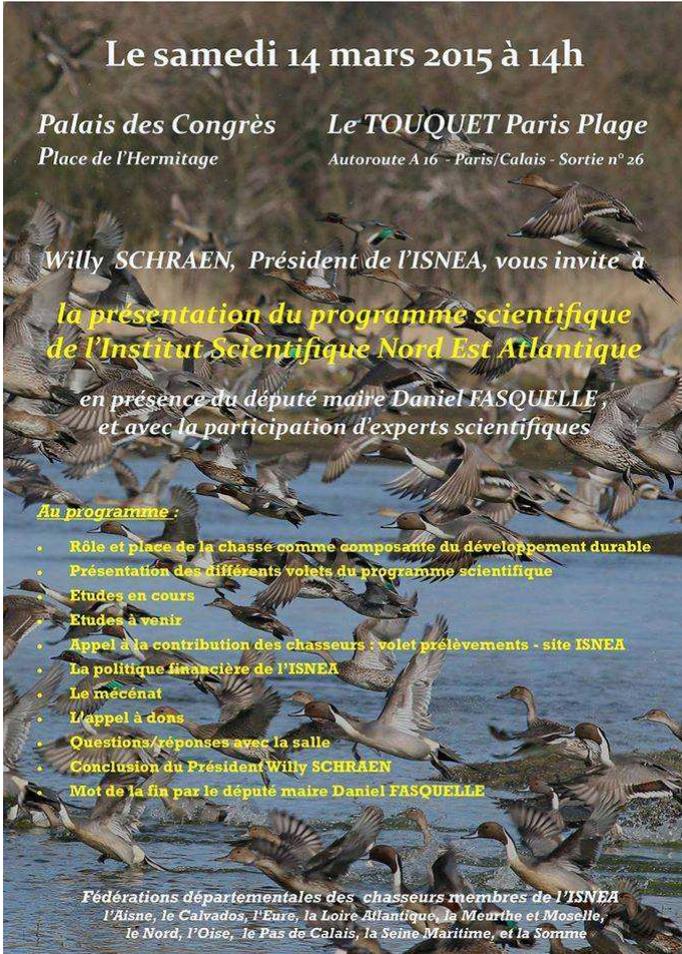
Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Willy SCHRAEN

Siège Social : "La Fosse aux Loups" - Rue Victor Gressier - B.P. 80091 - 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX
Téléphone 03 21 24 23 59 - Télécopie : 03 21 07 80 74 - E-mail : contact@fcd2.fr - Site internet : www.fcd2.com



Sciences et environnement

- La présentation annuelle des programmes scientifiques de l'ISNEA se déroulera le 14 mars 2015, au Palais des Congrès du Touquet à partir de 14h00. Il est utile de vous rappeler l'importance de cet institut pour la défense de nos chasses et c'est pourquoi il est primordial que vous veniez assister à cette présentation, pour vous tenir informé des différents projets qui y sont menés. Nous avons la chance que cette dernière se déroule chez nous ! Profitons-en pour montrer que nous sommes présents et que nous soutenons l'institut.



Le samedi 14 mars 2015 à 14h

Palais des Congrès **Le TOUQUET Paris Plage**
Place de l'Hermitage *Autoroute A 16 - Paris/Calais - Sortie n° 26*

Willy SCHRAEN, Président de l'ISNEA, vous invite à
la présentation du programme scientifique de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique
en présence du député maire Daniel FASQUELLE
et avec la participation d'experts scientifiques

Au programme :

- Rôle et place de la chasse comme composante du développement durable
- Présentation des différents volets du programme scientifique
- Etudes en cours
- Etudes à venir
- Appel à la contribution des chasseurs : volet prélèvements - site ISNEA
- La politique financière de l'ISNEA
- Le mécénat
- L'appel à dons
- Questions/réponses avec la salle
- Conclusion du Président Willy SCHRAEN
- Mot de la fin par le député maire Daniel FASQUELLE

Fédérations départementales des chasseurs membres de l'ISNEA
l'Alsne, le Calvados, l'Eure, la Loire Atlantique, la Meurthe et Moselle,
le Nord, l'Oise, le Pas de Calais, la Seine Maritime, et la Somme

- La Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche se dote d'un nouveau plan de gestion pour la période 2015-2024. En effet, courant mars 2015, une importante réunion du comité de gestion de la RNN se tiendra en sous-préfecture de Montreuil/mer, pour arrêter les grandes orientations de gestion de celle-ci pour les 9 prochaines années. Alors que la plupart des organismes siégeant à cette commission ont tous des salariés leur permettant de préparer les dossiers, il nous faudra pour notre part, se farcir la lecture des **700 pages de documents préparatoires** avant de nous endormir le soir afin de pouvoir défendre nos intérêts lors de cette réunion,... Le bénévolat à parfois ses limites. Le gestionnaire, EDEN62, ne pouvait pas s'y prendre mieux pour noyer les décideurs dans une somme incalculable d'informations, fournies sans même une synthèse....



- Influenza Aviaire Hautement Pathogène, mesures de biosécurité.

Suite à des foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), dus au virus H5N8, en Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas, la France a vu son niveau de risque IAHP passer de « négligeable » à « modéré » fin novembre 2014. Nous vous rappelons que la France est toujours à ce niveau de risque aujourd'hui. Cela a pour conséquence une interdiction de l'utilisation et du transport des appelants. Une dérogation nationale a cependant pu être obtenue. Dans ce cadre, nous vous rappelons les mesures de biosécurité devant être mises en œuvre par les détenteurs d'appelants et les chasseurs de gibier d'eau. A terme, des visites sanitaires de détenteurs d'appelants, sélectionnés aléatoirement, seront organisées.



Quelques liens utiles rappelant certaines règles d'hygiène de base :

<http://www.chasseurdefrance.com/wp-content/uploads/2014/12/Mesures-biosecurite-Detenteurs-dappelants-decembre-14.pdf>

<http://www.chasseurdefrance.com/wp-content/uploads/2014/12/Mesures-biosecurite-Chasseurs-de-gibier-deau-decembre-14.pdf>

Les registres des entrées et sorties d'appelants et la fiche de déclaration de détention d'appelants en téléchargement libre sur cette page :

<http://www.fdc62.com/telechargement/category/6-declarations>



Quoi de neuf à l'AMCBDC?

1. Les huttes de la parcelle AL13. Les travaux vont débuter!

Après de longs mois de négociation et de travail autour de ce dossier, les travaux pour les déplacements et la reconstruction des 2 huttes de la parcelle AL13 vont débuter au cours du mois d'avril. Ces huttes, qui se trouvaient pour tout ou partie dans la RNN et qui faisaient l'objet d'un conflit permanent avec le gestionnaire de la RNN, vont enfin être déplacées, au frais de l'Etat. Les adhérents fréquentant ces 2 installations vont pouvoir, dès la saison prochaine, chasser en toute tranquillité. Les menaces de verbalisation des agents assermentés de la RNN n'auront plus cours et cela évitera très certainement de nouvelles convocations en gendarmerie pour notre président. Un merci tout particulier à ce dernier, qui grâce à son travail, a enfin permis de clore définitivement un conflit entre l'AMCBDC et EDEN62 qui durait depuis trop longtemps. Nous aurions pu perdre ces 2 huttes. Les voilà définitivement mises à l'abri.



2. Le bail de chasse sur le DPM : les nouvelles règles expliquées aux concessionnaires



Le samedi 10 janvier 2015, le bureau de l'AMCBDC avait invité les concessionnaires principaux de huttes à une réunion d'information sur les nouvelles règles mises en place pour l'entretien des mares et des huttes dans le cadre du renouvellement du bail de chasse maritime pour la période 2014-2023. C'est donc une cinquantaine de personnes qui étaient réunies au siège de l'association toute

une matinée durant. Le Président et le secrétaire de l'AMCBDC expliquèrent le contenu de la « charte de bonnes pratiques » qui définit les règles à suivre pour réaliser les différents travaux sur et aux abords des installations de chasse en baie, ainsi que les nouvelles obligations en matière de circulation. La séance s'est voulue volontairement interactive avec les participants et le jeu des questions-réponses et les débats qui s'en sont suivis ont pleinement animé cette réunion !



3. Assemblée Générale de l'AMCBDC : votre participation donne force aux décisions !

Le vendredi 3 avril 2015, à partir de 19h00 à la salle du camping de La Pinède à Etaples, se déroulera la traditionnelle Assemblée Générale de votre association. Votre présence est indispensable pour montrer la bonne santé de votre association et participer aux décisions. L'ordre du jour sera le suivant :

- *Bilan moral du président*

- *Bilan financier*
- *Prix des cotisations 2015/2016*
- *Compte rendu cynégétique*
- *Règlement intérieur : nouveauté 2015-2016*
- *Activité garderie*
- *Les projets et infos de l'AMCBDC*
- *Réponses aux questions reçues*
- *Paroles aux élus*

Comme chaque année depuis 3 ans maintenant, une grande tombola avec de nombreux lots, dont 1 fusil et 1 jumelle de tir seront à gagner à la fin de l'AG.

4. Vie associative

Les permanences assurées au siège de l'association passent en mode intersaison :

La saison de chasse est maintenant terminée. Depuis février, les permanences sont repassées en mode intersaison. Au moins 2 mercredi par mois, de 19h00 à 20h00, les administrateurs seront présents pour vous accueillir, au siège de votre association, Cité Bel'Air à Etaples. Un tableau prévisionnel sera bientôt disponible sur notre site, à cette page (<http://www.baie-de-canche.com/l-association/espace-adh%C3%A9rents/>). Il sera également affiché au siège de votre association. Au plaisir de vous y rencontrer.

Les manifestations :

- **Le samedi 16 mai 2015**, l'AMCBDC organise un repas à la salle des fêtes de Dannes. Les modalités de participation à ce dernier seront expliquées lors de l'assemblée générale et par affichage durant le mois d'avril.
- **L'Opération Canche Propre, se déroulera le samedi 13 juin 2015 à partir de 8h30 au siège de l'AMCBDC.** Nous espérons que vous serez nombreux à vous joindre à nous pour cette matinée d'action citoyenne, où le ramassage des déchets qui pollue la Baie se déroule dans une ambiance festive et bon enfant.
- **Les 4 et 5 juillet 2015**, l'AMCBDC sera présente au salon « Entre 2 baies » qui se déroulera à La Citadelle, à Montreuil/mer. N'hésitez pas à venir nous saluer lors de ce salon fort sympathique !
- **Les 11 et 12 juillet 2015**, l'AMCBDC sera présente au « Salon des Migrateurs » à Cayeux sur mer dans le département de la Somme. Ce salon est devenu en quelques années, l'incontournable manifestation pour les passionnés de chasse au gibier d'eau et pour les associations qui la représente ! N'hésitez pas à venir nous saluer !
- **Les 5 et 6 septembre 2015**, l'AMCBDC installera son stand lors de la 2^{ème} édition des Rabelaisiennes du Touquet. Comme l'an passé, l'AMCBDC sera heureuse de se faire connaître auprès du grand public ! **Elle organisera également, à cette occasion, un grand ball-trap pendant les 2 jours du salon** ! La moitié des bénéfices de ce dernier seront reversés à l'ISNEA, comme ce fut le cas l'an passé !

Une histoire de chasse, de chasseurs, un moment de vie en baie...

« Ma première pose » par Julien Fasquel

Lors de la saison 2012/2013, alors que je n'étais pas encore en possession du permis de chasse, mon cousin voulant me faire découvrir sa passion pour la chasse du gibier d'eau à la hutte, décide de m'inviter à passer la nuit avec lui en Baie de Canche, plus précisément à la hutte dite des « frères ennemis ». Ce fut le 17/01/2013 aux alentours de 15h30 qu'on se donna rendez-vous pour se rendre sur la rive Touquettoise de la Baie. Avant d'arriver dans cette partie de la Baie qu'on appelle « la raquette » il fallait attraper les sauvagines qui allaient nous servir d'appelants pour attirer leurs congénères. Une fois tout nos appelants mis en caisse, nous prenions la direction de la Baie. Sur la route, mon cousin m'expliquait un peu comment se passait une nuit de hutte et il n'arrêtait pas de me dire « ce soir, c'est la bonne ».

En effet, les conditions météorologiques qui étaient en place depuis 3 jours nous laissaient espérer une belle nuit de migration. Le vent, au nord-est, avait ramené une belle vague de froid venue directement de Russie et quand ce fut le moment d'enfiler les waders sur le parking, le temps commençait à se boucher et les premiers flocons de neige venaient nous caresser le visage. A ce moment là, je me rappelle d'une phrase qui sortit de la bouche de mon cousin : « on est dedans, c'est pour ce soir ».

Lui, qui venait de passer 2 nuits en Baie déjà, était surexcité, un peu comme moi d'ailleurs. Une fois les appelants mis en place sur la mare, nous sommes rentrés dans la hutte, histoire de se réchauffer un peu, car dehors, il faisait vraiment un froid de canard ! Il était aux environs de 21h00 quand les premiers coups de fusils se faisaient entendre. Les 1ères huttes au bord de l'estuaire commençaient à faire parler d'elle... Vers 23h00, mon cousin décidait d'aller dormir un peu et il me laissa seul aux créneaux.

Les minutes, puis les heures furent de plus en plus longues et la tête commençait à donner quelques signes de fatigue, mais pas question de dormir ! Soudain, le sifflement si particulier des battements d'ailes se fit entendre. J'ouvrais alors les yeux en grand, il ne fallait pas loucher une seule seconde de ce qui allait se passer... Et là, à ma plus grande joie, je vois arriver juste au-dessus de la mare, tout papillonnant, une belle volée de canards. Nos appelants, installés à plateau pour la nuit, n'arrêtaient pas de siffler, truter, cancaner, ouacher... C'était de toute beauté ! D'un seul coup, le groupe d'une vingtaine de canard décida de se poser sur notre mare. Mon rythme cardiaque, à ce moment là, s'était emballé. J'en avais le souffle coupé, le cœur tapait si fort dans la poitrine que j'ai cru faire un arrêt cardiaque, j'avais du mal à reprendre ma respiration. C'était vraiment un moment magique. Je secouais mon cousin encore endormi en lui chuchotant « c'est posé, sur la gauche, il y en a une vingtaine ». Il se leva d'un coup, attrapa son fusil, épaula et envoya les 2 cartouches d'un seul et même coup. 8 canards sur la vingtaine restèrent sur la mare. Je n'hésitais pas une seconde pour enfiler les waders afin d'aller récupérer les oiseaux morts. Moi qui à l'époque connaissais simplement les sarcelles et les siffleurs, je fus complètement surpris de ramasser des canards que je n'avais jamais vu et qui m'étaient totalement inconnus. Il y avait 6 souchets et 2 cannes de chipeau, tous en couleur. Les oiseaux étaient magnifiques. Alors que le rythme cardiaque avait bien du mal à redescendre, mon cousin et moi furent pris d'euphorie, et tout en se serrant dans les bras, nous nous

mettions à danser dans la hutte... Nous reprenions peu à peu nos esprits et nous nous installions de nouveau aux créneaux.

Quelques minutes plus tard, c'est un magnifique mâle de pilet qui venait agrémenter notre tableau et quelques siffleurs nous rendirent visite tout au long de la nuit...

Au matin, je sortais de la hutte avec un sourire, un sentiment de bien-être, comme jamais je n'avais vécu. Je venais de vivre une nuit de migration, une nuit qui restera à jamais gravée dans ma mémoire. Cette nuit de rencontres avec les oiseaux venus du nord m'avait frappé en plein cœur. Le virus était en moi.



L'année d'après, le permis était en poche, avec l'espoir de revivre de merveilleux moments, comme lors de cette toute première nuit de hutte en Baie de Canche...

Vous pouvez toujours nous envoyer vos critiques, remarques, suggestions d'articles, de rubriques, etc. Nous sommes également preneurs de vos contributions photographiques, écrites, etc., qui permettront d'alimenter ce « canard ». Bref, tout ce qui pourrait conquérir à l'amélioration de cette « Gazette info » de votre association, que vous pouvez faire vivre autant que nous !

Pour cela, rendez-vous au siège de votre association ou sur la boîte mail de notre site internet... Toutes les coordonnées ci-dessous :



Association Maritime des Chasseurs de la Baie De Canche

Maison de la baie et de la nature

Cité Bel Air

62630 Etaples

Tel/Fax : 03 21 84 66 33

site: <http://www.baie-de-canche.com>

email: amcbdc@baie-de-canche.com

Permanences : Tous les mercredis en juin, juillet, aout et le 2^{ème} mercredi de chaque mois le reste de l'année de 19h à 20h